

TABLEAUX DES MONTANTS DE GARANTIE

Vous êtes élève ou étudiant d'une profession de santé

✓ Défense et indemnisation des tiers en cas de faute médicale

Dommages corporels

Montant par sinistre: 8 millions d'euros

Franchise par sinistre : néant

Dommages matériels

Montant par sinistre : 800.000 euros Franchise par sinistre : 150 euros

✓ Défense pénale

✓ Responsabilité civile exploitation : indemnisation des tiers à la suite d'un accident (hors faute médicale)

Dommages corporels

Montant par sinistre: 8 millions d'euros

Franchise par sinistre : néant

Dommages matériels

Montant par sinistre : 800.000 euros Franchise par sinistre : 150 euros

Dommages tous confondus garantis au titre des responsabilités liées à l'environnement :

Montant par sinistre : 500.000 euros Franchise par sinistre : 150 euros

Les montants de garantie énoncés ci-dessus s'entendent par sinistre, avec un plafond tous dommages et toutes garanties confondus de 15 millions d'euros par année d'assurance.

Vous êtes élève d'une école vétérinaire

√ Défense et indemnisation des tiers en cas de faute à l'occasion des soins

Dommages corporels

Montant par sinistre: 8 millions d'euros

Franchise par sinistre : néant

Dommages matériels

Montant par sinistre: 800.000 euros Franchise par sinistre: 150 euros

Dommages causés aux animaux

Montant par sinistre: 900.000 euros

Franchise par sinistre : néant

Dommages causés aux animaux inscrits au stud-book

Montant par sinistre : 100.000 euros

Franchise par sinistre : néant

Dommages aux animaux suite à la vente de produits pharmaceutiques vétérinaires

Montant par garantie: 400.000 euros

Franchise par sinistre : néant

✓ Défense pénale

√ Responsabilité civile exploitation : indemnisation des tiers à la suite d'un accident (hors faute à l'occasion des soins)

Dommages corporels

Montant par sinistre: 8 millions d'euros

Franchise par sinistre : néant

Dommages matériels

Montant par sinistre : 800.000 euros Franchise par sinistre : 150 euros

Dommages tous confondus garantis au titre des responsabilités liées à l'environnement :

Montant par sinistre : 500.000 euros Franchise par sinistre : 150 euros

Les montants de garantie énoncés ci-dessus s'entendent par sinistre, avec un plafond tous dommages et toutes garanties confondus de 15 millions d'euros par année d'assurance.

PROTECTION JURIDIQUE

PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE (TTC) A compter du 1^{er} mars 2024

Seuil d'intervention : 510 €- Honoraires de consultation : non pris en charge

	Plafond applicable aux litiges relevant de la vie privée ¹	Plafond applicable aux litiges relevant de la vie professionnelle ²
Suivi amiable du litige par avocat	819 € (par sinistre)	1022 € (par sinistre)
Référé, Procédure sur requête, Juge de l'Exécution, Juge de la liberté et de la détention	819 € (par décision)	1022 € (par décision)
Procédures en redressement, liquidation judiciaire et surendettement	819 € (par décision et dans la limite d'un plafond de 2 457 € par sinistre)	1022 € (par décision et dans la limite d'un plafond de 3066 € par sinistre)
Assistance à expertise judiciaire par avocat ou autre professionnel	683 € (par vacation et dans la limite de 2049 € par sinistre	854 € (par vacation et dans la limite de 2 562 € par sinistre)
Honoraires d'expertise judiciaire	3004 € (par sinistre)	3004 € (par sinistre)
Honoraires d'expertise amiable	595 € (par sinistre)	595 € (par sinistre)
Médiation ou arbitrage (honoraires et frais), Transaction en cours de phase judiciaire	1 091 € (par sinistre)	1 364 € (par sinistre)
Recours administratif préalable à une procédure, Recours préalable à une procédure en droit du travail, Commission de recours amiable	819 € (par recours)	1022 € (par recours)
Tribunal/chambre de proximité, Tribunal de Police, CIVI, Constitution de partie civile (juridiction d'instruction ou de jugement), Juge des tutelles, juge des contentieux et de la protection, jugement sur intérêts civils	1 366 € (parjugementou décision)	1 706 € (par décision)
Conciliation ordinale, CCI, ONIAM, Assistance lors d'une médiation ou d'un arbitrage, Médiation pénale, Commissions disciplinaires, paritaires, ou de conciliation, Assistance à garde à vue, audition libre ou témoin assisté, CNIL	954 € (par décision ou avis)	1 195 € (par décision ou avis)
Tribunal judiciaire, Prud'hommes (incluant bureau de conciliation et formation de jugement), Tribunal de Commerce, Tribunal Correctionnel (assuré poursuivi), Tribunal Administratif, Juridictions disciplinaires de 1ère instance, Juridictions d'instruction (assuré mis en examen), Juge pour enfants	2047 € (par décision)	2559 € (par décision)
Départage Prud'hommes Autres juridictions de 1ère instance	1 366 € (par décision)	1 706 € (par décision)
Prise en charge spécifique des litiges de droit du travail du conjoint ou des enfants fiscalement à charge (art. 7.2 a)	1 366 € (par sinistre)	

Appel: - honoraires de plaidoirie - honoraires de postulation	2 182 € (par arrêt) 1 091 € (par arrêt)	2 727 € (par arrêt) 1 091 € (par arrêt)
Appel d'une ordonnance rendue par un juge unique (juge d'instruction, juge de l'exécution, juge commissaire, juge Premier Président), Juge des libertés et de la détention	819 €	1022 €
Cour de Cassation, Conseil d'État, Juridictions Européennes	2 456 € (par décision)	3071 € (par décision)
Assises	1 639 € (par journée dans la limite d'un plafond de 6 556 € par sinistre)	1 639 € (par journée dans la limite d'un plafond de 6 556 € par sinistre)
Frais d'huissiers / commissaires de justice amiable ou judiciaire	409 € (par sinistre)	409 € (par sinistre)
Voies d'exécution, SARVI	683 € (par sinistre)	854 € (par sinistre si avocat)

¹ Ainsi qu'aux litiges relevant de la vie professionnelle lorsque plusieurs assurés ayant un intérêt commun confient au même avocat le soin de les représenter dans un litige les opposant à un ou plusieurs adversaires identiques

² La majoration ne s'applique pas lorsque plusieurs assurés ayant un intérêt commun confient au même avocat le soin de les représenter dans un litige les opposant à un ou plusieurs adversaires identiques